

SUPPLEMENT du 30 JUIN 2021
A LA NOTE D'INFORMATION du 20 décembre 2020
MEDISPRING SCRL

LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR MEDISPRING SCRL. Il doit être lu en complément à la Note d'Information du 20 décembre 2020

IL NE S'AGIT PAS D'UN PROSPECTUS ET N'A DONC PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.

Ce supplément est correct à la date du 30 juin 2021

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

INFORMATIONS MISES A JOUR

Partie I : Principaux risques propres à l'Émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'Offre concernée.

**Risques propres à l'émetteur -
gouvernance**

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de 12 membres. Deux administratrices ont été nommées par l'AGO du 12 juin 2021 : Mme Nathalie Petre et Mme Fanny Dubois .

Depuis le début de 2021, les comptes de Medispring scrl sont tenus par une comptable interne.

Partie II : Informations concernant l'émetteur

A. Identité de l'émetteur

| | |
|---|--|
| 5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur. | Membres du Conseil d'Administration au 30/06/2021 MARIEVOET Olivier, Président HAUFROID Vincent, Secrétaire MASSCHELEYN Pierre, Administrateur VOLLEMAERE Paul, Administrateur RAEVENS Nicolas, Administrateur SAUVAGE Didier, Administrateur ROUCOUX François, Administrateur MARCHAND Pierre-Michel, Administrateur BRAGA Silviu, Administrateur FOCAL CONSULTING SRL, représentée par Mr David Frenay, délégué à la gestion journalière de Medispring, Administrateur PETRE Nathalie (décision de l'AGO du 12/6/2021), Administratrice DUBOIS Fanny (décision de l'AGO du 12/6/2021), Administratrice |
|---|--|

6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable.

6.1. Conseil d'Administration

En application des statuts, les mandats des administrateurs et des associés chargés du contrôle sont gratuits. Toutefois en ce qui concerne les administrateurs chargés d'une délégation comportant des prestations spéciales ou permanentes, il peut leur être attribué des rémunérations qui ne peut consister en une participation au bénéfice de la société.

Au cours de l'exercice 2020, la société d'un administrateur - Dr Braga SPRL - a été chargée d'une mission de conseil en matière de développement de produit. Les honoraires ont été comptabilisés sur la base d'une rémunération horaire de 80€. Le mandat d'administrateur du CEO (Focal Consulting) est également gratuit. La rémunération pour l'exercice de la fonction de CEO est restée inchangée par rapport à celle qui prévalait avant la nomination de Focal Consulting comme administrateur (5/9/2020). Enfin, en 2020, deux administrateurs ont terminé la mission d'assistance à la gestion opérationnelle qui leur avait été confiée en 2019. Leurs honoraires ont également été comptabilisés sur la base d'une rémunération horaire de 80€.

- Honoraires SPRL Soc Med. Dr Marivoet : 960€
- Honoraires Dr de Thier : 13.920€
- Honoraires Dr Braga SPRL : 25.680€

6.2 Délégué à la gestion journalière

La rémunération de la SRL Focal Consulting s'élève à 124.725€ (exercice 2020) contre 220.000€ pour la SPRL AYESORI (exercice 2019). Il n'existe pas de montant provisionné ou constaté aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

La rémunération de Mr T. Klein, désigné à la gestion journalière par décision du CA du 26 novembre 2019 pour une mission intérimaire, s'élève à 17.312€ pour l'exercice 2020, contre 11.922€ pour l'exercice 2019.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.

Les comptes annuels relatifs au second exercice comptable de Medispring (12/2020) ont été approuvés par l'AGO du 12 juin 2021. Ils sont disponibles sur le site de la Banque Nationale (Centrale des bilans) ainsi que sur le site de Medispring SCRL (<https://www.medispring.be/notes-cooprateurs>).

3.1. Capitaux propres

Le capital souscrit s'élève à 1.591.000€ (12/2020). Compte tenu du résultat de l'exercice 2020, les capitaux propres s'élèvent à 1.782.531€

3.2 Endettement

L'endettement financier s'établit à 1.831.935€ (31/12/2020).

| Type de crédit | Date d'octroi | Montant de départ | Solde restant dû au 31-12-20 | Echéance finale |
|--|---------------|-------------------|------------------------------|-----------------|
| Crédit amortissable - Belfius | 28-10-19 | 600.000 | 481.935 | 30-11-24 |
| Crédit amortissable - ING | 01-10-20 | 450.000 | 450.000 | 01-08-26 |
| Crédit amortissable - W.Alter | 15-12-20 | 300.000 | 300.000 | 31-12-27 |
| Total | | 1.350.000 | 1.231.935 | |
| Crédit remboursable à l'échéance - MMH | 28-10-19 | 200.000 | 200.000 | 30-11-24 |
| Crédit remboursable à l'échéance - MMH | 30-10-20 | 400.000 | 400.000 | 30-10-23 |
| Total | | 600.000 | 600.000 | |
| Grand Total | | 1.950.000 | 1.831.935 | |

Fin 2020, le crédit amortissable octroyé par ING (600.000€) n'a été prélevé que partiellement (450.000€). La société bénéficie également d'une trésorerie positive de 771.664€, reprise à l'actif des comptes. Dans le cadre du rapprochement avec les éditeurs du logiciel Topaz, la société Medispring a reconnu une dette envers Assoss Care de 315.000€ ; ce montant correspond au financement initial, par les Maisons Médicales, du développement logiciel Topaz. Il est remboursable en trois ans et les plans financiers prévoient une participation au capital de Medispring, par les Maisons Médicales, pour un montant du même ordre.

3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.

A fin 2020, la valeur comptable est supérieure à la valeur nominale (cf Partie IV - Informations concernant les instruments de placement offerts) ; les deux valeurs - comptable et nominale - devraient être sensiblement équivalentes fin 2021, et la valeur comptable pourrait être légèrement inférieure à la valeur nominale fin 2022.

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

2.4 Valeur comptable de la part au 31 décembre 2020

La Coopérative a été créée le 31/05/2018.
Au 31/12/2020, les valeurs comptables et les valeurs nominales (V.N.) sont les suivantes :

Parts U – Utilisateurs : 280€ (V.N. 250€)
Parts C – Citoyennes : 1.120€ (V.N 1.000€)
Parts G – Garants : 2.241€ (V.N 2.000€)
Parts I – Invest. Instit. : 1.120€ (V.N 1.000€)

En cas de remboursement, un précompte mobilier de 30% est retenu à la source sur la plus-value.

B. Droit de révocation

Article 15 de la loi du 11 JUILLET 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés :

En cas d'offre au public d'instruments de placement, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter les instruments de placement ou d'y souscrire avant que le supplément ne soit publié ont le droit de révoquer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication du supplément, à condition que le fait nouveau, l'erreur ou l'inexactitude visé à l'alinéa 1er soit antérieur à la clôture définitive de l'offre au public et à la livraison des instruments de placement, si cet événement intervient plus tôt.

Ce droit de révocation prend fin le 10 août 2021.